



15 septembre 2025

Objet : Avis important : Liquidation du compartiment T. Rowe Price Funds SICAV - China Growth Leaders Equity (le « Compartiment »)

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons du fait que le conseil d'administration (le « **Conseil** ») de T. Rowe Price Funds SICAV (la « **Société** ») a décidé, après avoir effectué une analyse approfondie, de procéder à la liquidation du Compartiment le 18 septembre 2025 pour les raisons exposées ci-dessous.

Les actifs sous gestion du Compartiment n'ayant pas augmenté au cours des dernières années en raison d'une demande limitée, le Conseil a estimé que le Compartiment ne disposait pas des actifs minimums requis pour fonctionner de manière efficace, compte tenu des coûts opérationnels et administratifs qu'il doit supporter.

Le Conseil estime que la liquidation est dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») en vertu de l'article 20 des statuts de la Société et des dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Au cours de la période de liquidation, et conformément aux meilleurs intérêts des Actionnaires, le Compartiment peut s'écarter de sa politique d'investissement dans la mesure nécessaire à la préparation de la clôture du Compartiment. Une part considérable des actifs peut notamment être détenue sous la forme de liquidités.

Le Compartiment ne propose plus aucune action à de nouveaux investisseurs ou aux actionnaires existants. Toutefois, si vous souhaitez transférer votre investissement vers un autre compartiment de la Société ou racheter votre participation, vous pouvez le faire gratuitement jusqu'au 22 octobre 2025 aux conditions indiquées dans le Prospectus.

À compter du 22 octobre 2025, toute action du Compartiment encore en circulation fera l'objet d'un rachat forcé à la valeur nette d'inventaire par action en vigueur à cette date.

Tout produit issu de la liquidation qui ne peut être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom à la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Tous les frais et dépenses encourus au niveau du Compartiment dans le contexte de la liquidation ont déjà été comptabilisés dans la Valeur nette d'inventaire et alloués à l'ensemble des Actionnaires du Compartiment au pro rata de leur participation, à concurrence de la limite des Dépenses précisée dans le Prospectus, et tous frais et dépenses supérieurs à cette limite seront facturés à la société de gestion du Compartiment.

Par ailleurs, le Conseil vous recommande de vous renseigner sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans votre pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile, et le cas échéant de demander conseil à ce sujet.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clés pour l'investisseur.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.

Meilleures salutations,
